

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 FEVRIER 2024

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RESERVE FONCIERE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Commune de DOUVRES-LA-DELIVRANDE (Département du Calvados)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	Sous réserve de la délibération du Conseil Municipal de la commune de Douvres-la-Délivrande sollicitant le concours de l'EPF de Normandie pour la constitution d'une réserve foncière et s'engageant au rachat du bien dans le délai de 5 ans.
SITUATION DU BIEN :	Parcelles cadastrées section AK n°34, 35, 36 et 37 d'une superficie totale de 384 m ² sises rue de la Fontaine et rue de la Dime sur le territoire communal.
POS/PLU :	Plan Local d'Urbanisme (approuvé le 13/12/2021) : zone Uc (quartiers urbains où domine l'habitat - principalement des logements individuels).
PROJET :	Acquisition, à la demande de la commune de Douvres-la-Délivrande, d'un local vacant anciennement à usage boulangerie-pâtisserie. Le projet consiste dans le maintien de la destination commerciale du local. Sont pressentis l'installation d'une nouvelle boulangerie, ou la création d'un commerce multi service.
COMITE D'ENGAGEMENT :	18 avril 2024 – Avis favorable.
PROPRIÉTAIRES :	Consorts Didier LONGUET
ÉVALUATION DOMANIALE :	Avis du Pôle d'évaluation domaniale de la Direction Départementale des Finances Publiques du Calvados du 17 novembre 2023.
IMPUTATION :	OPE2023097 - 14 – DOUVRES-LA-DELIVRANDE « RUE FONTAINES / COMMERCES » Enveloppe projet : 241 500 € HT


La présente décision emporte acceptation de l'éventuelle délégation du droit de préemption urbain qui pourrait être consentie par la collectivité titulaire du droit de préemption urbain.

Le Directeur Général de l'EPF de Normandie,

Signé le 23-04-2024

24 AVR. 2024

Gilles GAL

✓ Certified by  yosign

Le Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales



Philippe LERAÎTRE

